REGLEMENT
APPEL A CANDIDATURE

Développement de l'énergie solaire sur les toitures du territoire du Parc naturel régional Corbières-Fenouillèdes

Du soleil sur les toits
en Corbières-Fenouillèdes

INFORMATIONS

Parc naturel régional Corbières-Fenouillèdes,
2 rue de la cave coopérative 11 350 Tuchan
Référent : Juliette THEVENIAUT, chargée de missions transition énergétique
j.theveniaut@corbieres-fenouilledes.fr
06 27 15 41 82

Parc naturel régional Corbières Fenouillèdes

Le Parc est financé par :

Avec le soutien sur cette action :

Avec la participation de :

Ainsi que les communes et intercommunalités de son territoire

Syndicat Mixte de gestion et d'aménagement du Parc Naturel Régional Corbières-Fenouillèdes 2 rue Cave Coopérative – 11350 TUCHAN -
Tél : 04-68-33-99-80 Mail : secretariat@corbières-fenouilledes.fr

Table des matières

Contexte 3
Les études prévues 5
Gouvernance du projet 7
Qui peut candidater 7
Critères de sélection des candidatures 7
Modalités de réponse 7

Syndicat Mixte de gestion et d'aménagement du Parc Naturel Régional Corbières-Fenouillèdes 2 rue Cave Coopérative – 11350 TUCHAN -
Tél : 04-68-33-99-80 Mail : secretariat@corbières-fenouilledes.fr

Contexte

Le syndicat mixte du Parc naturel régional Corbières Fenouillèdes avec l'aide de ses partenaires propose d'organiser et coordonner un groupement de commandes pour l'équipement photovoltaïque des toitures des bâtiments publics ainsi qu'un appel à manifestation d'intérêt à l'échelle de son territoire afin d'assurer la mise en concurrence préalable au choix d'un opérateur (loi Sapin) pour proposer à la location son patrimoine de toitures sur les bâtiments publics.

Zoom sur le groupement de commande – Offre n°1

Le groupement de commande permet à une pluralité de personnes publiques relevant du code des marchés publics et justifiant de besoins communs liés à un achat déterminé ou à une opération ponctuelle dans le domaine des fournitures, des services ou des travaux, d'associer leurs maîtrises d'ouvrage respectives dans le but de réaliser des économies d'échelle.

En application des dispositions de l'article 28 de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015, un groupement de commandes est constitué entre les collectivités dans lequel le coordonnateur, à savoir, le Syndicat mixte du Parc naturel régional Corbières-Fenouillèdes, sera chargé de la procédure de passation du marché. Pour l'accompagnement global proposé par le Parc, une participation aux frais sera demandée aux membres du groupement en fonction de la population communale :

- 1-500 habitants : 300,00 €
- 501-1000 habitants : 600,00 €
- 1001-2000 habitants : 800,00 €
- 2001-6000 habitants : 2 000,00 €
- EPCI : 1 500,00 €

Cette participation financière forfaitaire est sollicitée au titre des études techniques dont les collectivités seront bénéficiaires, le PNR prenant à sa charge l'animation, les frais connexes et l'accompagnement collectif.

L'intérêt de cette offre

- la réalisation d'économie d'échelle via l'investissement (mutualisation)
- des recettes intéressantes pour la commune (+- en fonction du projet)
- des toitures valorisées (rénovation, production d'énergie renouvelable), la pose de panneaux PV pourra être l'occasion de réparer ou restaurer des toitures et charpentes
- des projets autofinancés par les recettes (si emprunt)
- participer au projet de transition énergétique du Parc
- exemplarité de la collectivité vis à vis de ses administrés

Prérequis de l'offre

- Avoir un besoin identifié d'installer des panneaux solaires PV sur son patrimoine public. Le besoin peut être : installation solaire PV classique ou bien intention d'installation avec rénovation, ou désamiantage, ou renforcement de charpente, ou par la création de nouveaux bâtiments, ou une reprise d'étanchéité etc.
- Avoir les capacités financières pour investir dans une installation

Syndicat Mixte de gestion et d'aménagement du Parc Naturel Régional Corbières-Fenouillèdes 2 rue Cave Coopérative – 11350 TUCHAN -
Tél : 04-68-33-99-80 Mail : secretariat@corbières-fenouilledes.fr

Les grandes étapes de l'accompagnement

Dates	Etapes	Intervenants
Novembre 2021	Evènements et lancement de l'accompagnement du Parc Lancement des appels à candidature	PNR + communes + collectivités
Février 2022	Retour de l'appel à candidature des collectivités	PNR + communes + collectivités
Mars 2022	Lancement des études d'opportunités sur le patrimoine public des collectivités candidates avec les syndicats d'énergies départementaux	PNR + communes + collectivités + Syndicats d'énergies départements
Juin 2022	Adhésion au groupement de commande des communes candidates via une délibération du conseil municipal / communautaire Lancement du marché groupé	PNR + communes + collectivités + Syndicats d'énergies départements
Octobre 2022	Choix du candidat par la commission de sélection des offres	PNR + communes + collectivités + Syndicats d'énergies départements
Novembre 2022	Signature des actes d'engagements	PNR + communes + collectivités + Syndicats d'énergies départements + entreprises
Novembre 2022 à …	déclaration préalable demande de raccordement proposition de raccordement travaux d'installation photovoltaïques exploitation de la centrale fin de vie de la centrale	Commune + entreprises + Syndicats d'énergies départementaux

Syndicat Mixte de gestion et d'aménagement du Parc Naturel Régional Corbières-Fenouillèdes 2 rue Cave Coopérative – 11350 TUCHAN -
Tél : 04-68-33-99-80 Mail : secretariat@corbières-fenouilledes.fr

Zoom sur l'appel à manifestation d'intérêt – Offre n°2

L'appel à manifestation d'intérêt relève du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P). Depuis l'article 88 de la Loi Grenelle II, les collectivités peuvent exploiter une installation de production d'électricité photovoltaïque sur les bâtiments dont elles sont propriétaires. Plusieurs schémas peuvent être imaginés. Les collectivités peuvent monter leur propre projet ou elles peuvent mettre à disposition de porteurs de projets extérieurs leur patrimoine via un appel à manifestation d'intérêt.

Les représentants des collectivités membres de l'appel à manifestation d'intérêt seront associés aux réunions de la commission des offres du Parc avec voix consultative. Le cahier des charges de l'AMI sera proposé pour avis aux communes et permettra de fixer les conditions de jugements des propositions des candidats, notamment la valeur financière, juridique, technique environnementale et sociale.

L'opérateur aura en charge le développement, le financement et l'exploitation des projets photovoltaïques. Cet appel à manifestation d'intérêt a pour finalité la passation de baux emphytéotiques administratifs (un bail pour chacune des collectivités participantes) ou des autorisations d'occupation temporaire.

Il ne sera pas demandé de participation financière pour cette offre, le PNR prenant à sa charge l'ensemble des couts liés à l'accompagnement.

L'intérêt de cette offre

- Mutualisation qui permet d'intéresser un opérateur
- Aucune dépense pour la commune
- Pas de budget annexe (régie photovoltaïque) à créer
- Pas de coûts d'exploitation (maintenance, assurance etc.)
- Des légères recettes via un loyer annuel
- Participer au projet de transition énergétique du Parc
- Exemplarité de la collectivité vis à vis de ses administrés

Prérequis de l'offre

- Ne pas avoir un besoin de travaux préalablement identifié

Les grandes étapes de l'accompagnement

Dates	Etapes	Intervenants
Novembre 2021	Evènements et lancement de l'accompagnement du Parc Lancement des appels à candidature	PNR + communes + collectivités
Février 2022	Retour de l'appel à projets des collectivités	PNR + communes + collectivités
Mars 2022	Lancement des études d'opportunités avec les syndicats d'énergies départementaux	PNR + communes + collectivités + Syndicats d'énergies départements
Juin 2022	Adhésion de principe à l'AMI *(délibération sans engagement définitif)* Lancement de l'AMI	PNR + communes + collectivités + Syndicats d'énergies départements
Octobre 2022	Choix du candidat par la commission de sélection des offres	PNR + communes + collectivités + Syndicats d'énergies départements
Novembre 2022	Etudes détaillées de dimensionnement, travaux etc Propositions de contrats (COT,baux…)	Opérateur + PNR + communes + collectivités

Syndicat Mixte de gestion et d'aménagement du Parc Naturel Régional Corbières-Fenouillèdes 2 rue Cave Coopérative – 11350 TUCHAN -
Tél : 04-68-33-99-80 Mail : secretariat@corbières-fenouilledes.fr

		+ Syndicats d'énergies départements
Printemps 2023	Délibération d'engagement et signature des contrats	Opérateur + Commune + PNR + Syndicats d'énergies départementaux
Automne 2022 à …	déclaration préalable demande de raccordement proposition de raccordement travaux d'installation photovoltaïques exploitation de la centrale fin de vie de la centrale	Opérateur

Les études prévues

Offre 1 groupement de commande

Etudes d'opportunités, il sera étudié :

- Les surfaces et la puissance de panneaux photovoltaïques à installer
- Une visite des bâtiments
- Un schéma d'implantation des panneaux en toiture (en vue de dessus),
- La production électrique attendue et les recettes/économies associées
- Un photomontage représentant les panneaux installés
- Un estimatif des frais d'entretien/maintenance et renouvellement de chaque installation
- Les coûts prévisionnels poste par poste (matériel, installation, raccordement, etc..),
- Un estimatif des recettes/économies prévisionnelles vente totale /vente de surplus ou autoconsommation
- Il sera également proposé une organisation prévisionnelle des éventuels travaux

Une fois les études d'opportunités réalisées un arbitrage pourra être effectué en fonction des résultats obtenus et certaines toitures pourront être exclues de par leur caractère complexe (charpente en trop mauvais état, masque trop proche, contrainte réglementaire etc.).

Offre 2 tiers investisseur location

Etudes d'opportunités sans visite sur site, il sera étudié :

- Identification géographique
- Identification du bâtiment et de la parcelle cadastrale
- Information si le bâtiment est en zone ABF (oui / non)
- Information obstacle sur la toiture (masque proche, masque lointain)
- Information type de revêtement de toiture (sur vue aérienne)
- Distance au poste de raccordement (simulation ENEDIS)
- Étude de potentiel avec puissance crète installable

Syndicat Mixte de gestion et d'aménagement du Parc Naturel Régional Corbières-Fenouillèdes 2 rue Cave Coopérative – 11350 TUCHAN -
Tél : 04-68-33-99-80 Mail : secretariat@corbières-fenouilledes.fr

Gouvernance du projet

Un COPIL et un COTECH seront mis en place pour suivre les projets. Les collectivités seront associées à la gouvernance des projets.

Qui peut candidater

Cet appel à candidature est ouvert à toutes les collectivités (communes, intercommunalités, syndicats mixtes) du territoire du Parc qui sont propriétaires de bâtiments et/ou de terrains publics.

Critères de sélection des candidatures

Cet appel à candidature n'a pas vocation à se limiter à un nombre de toitures, cependant quelques critères techniques ou réglementaires sont à prendre en compte :

- Taille minimale : 25m² de toiture (~3kWc) / 150 m² de terrain *(parking, boulodrome, préau d'école…)*
- Le projet doit être situé sur du patrimoine public dont le candidat est l'unique propriétaire
- Le projet doit être situé sur une commune du territoire classé du Parc

A noter toutefois qu'un minimum de toitures est nécessaire pour lancer les marchés publics. Une fois les candidatures réceptionnées le Parc analysera l'ensemble des retours et évaluera avec ses partenaires la composition et le volume des toitures.

Modalités de réponse

Pour les collectivités intéressées, il est demandé de retourner le formulaire joint au présent règlement complété avant le 25 février 2022 à j.theveniaut@corbieres-fenouilledes.fr ou par voie postale au siège du Parc : 2 rue de la cave coopérative 11 350 Tuchan.

Si vous n'avez pas de projet d'installation solaire photovoltaïques et que vous souhaitez uniquement être tenu à jour sur ce sujet, vous pouvez également le signaler par retour de mail, nous pourrons vous tenir informés de l'avancement du projet.

Un guide pour vous aider à remplir le formulaire est fourni avec le présent règlement.

Syndicat Mixte de gestion et d'aménagement du Parc Naturel Régional Corbières-Fenouillèdes 2 rue Cave Coopérative – 11350 TUCHAN -
Tél : 04-68-33-99-80 Mail : secretariat@corbières-fenouilledes.fr